

QUESTIONNAIRE DE CONSULTATION

REVISION DU PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS POUR PIETONS ET DES CHEMINS DE RANDONNEE PEDESTRE

Nom de la commune / association / groupe d'intérêt:

1. Etes-vous d'accord avec les objectifs de la révision présentés dans le rapport explicatif ?

Sur une échelle de 1 (pas du tout d'accord) à 10 (totalement d'accord), merci de positionner le curseur **x**

1	2	x	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Commentaires:

1) Le calendrier n'est pas satisfaisant. Le plan directeur cantonal des chemins pour piétons et des chemins pour randonnées pédestre devrait être adopté en deux étapes: une première adoption sur les trois premiers districts étudiés (Boudry, VdT, Neuchâtel) et une seconde sur les districts restants. L'analyse est faite, les travaux doivent être réalisés au fil des opportunités. De plus, nous notons qu'aucune planification précise des travaux n'a été évaluée. Un calendrier de réalisation est nécessaire.

2) Le plan directeur ne traite pas des chemins piétonniers. Il traite uniquement des chemins de randonnées. Des lignes directrices doivent être édictées à l'intention des communes pour créer un réel réseau de chemins piétonniers sécurisés dans les zones à bâtir (dans les localités). De nombreux quartiers sont dépourvus de chemins piétonniers sécurisés. L'application de l'article 2 de la LCPR qui traite des réseaux de chemins pour piétons est obligatoire. Le canton doit inciter les communes à établir un plan de mobilité piétonnier au niveau communal lors de la révision du plan d'aménagement local. Elles ont tendance à ne pas traiter cette problématique. Pourtant, elle devrait étudier les liaisons manquantes, développer les liaisons verticales dans les villages ou proposer des raccourcis à sa population.

3) Les grands axes de chemins piétonniers doivent être définis par le canton, notamment aux abords des routes cantonales. Est-ce que les plans directeurs régionaux traitent des axes piétonniers (mobilité douce)? une vision plus large que celle communale est essentielle pour la continuité des cheminements piétonniers.

2. Vos intérêts sont-ils correctement pris en compte dans la révision ?

Sur une échelle de 1 (pas du tout d'accord) à 10 (totalement d'accord), merci de positionner le curseur **x**

1	2	3	4	x	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Commentaires:

Les intérêts des randonneurs sont pris en compte, mais pas les intérêts des piétons "urbains". Nous soulignons la qualité des travaux menés par NeuchatelRando.

3. Etes-vous d'accord avec les mesures d'optimisation du réseau proposées dans le cadre de la révision : tronçons inchangés; à supprimer; à baliser; à aménager et baliser?

Sur une échelle de 1 (pas du tout d'accord) à 10 (totalement d'accord), merci de positionner le curseur **x**

1	2	3	4	5	6	7	8	9	x
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Commentaires (le cas échéant, merci de préciser les tronçons concernés et les raisons de votre prise de position):
Nous saluons les nouvelles liaisons créées au bord du lac à Cortaillod et La Tène. Nous souhaitons que ces liaisons soient réalisées en priorité.
La liaison verticale à Hauterive est également appréciée.

4. Autres remarques et suggestions concernant la révision

Si oui, lesquelles:

Nous souhaitons remercier Neuchâtel Rando pour la qualité et la précision de son diagnostic. Toutefois, nous craignons que les objectifs fixés de mise à jour des chemins de randonnées soient difficiles à atteindre sans des moyens financiers supplémentaires. Une priorisation des projets devraient être faites, afin que les tronçons les plus utilisés soient améliorés/créés le plus rapidement possible. Nous pensons que les liaisons au bord du lac devraient être une priorité.

Préciser la légende" à coordonner" sur le plan. Qu'est-ce qui amène une coordination avec le SPCH et/ou communes? Qui fait la pesée des intérêts entre les acteurs?

Merci de votre contribution !

La réponse est à adresser au Service de l'aménagement du territoire - Tivoli 5 - 2000 Neuchâtel d'ici le 31 août 2017

Adresse courriel: Service.AmenagementTerritoire@ne.ch: Objet: "Consultation révision PD chemins"

